|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C22/91-F** |
| **5 avril 2022** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDUDE LASIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Mardi 29 mars 2022, de 11 h 00 à 12 h 20 |
| **Président**: M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapports de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) | [C22/12](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0012/en), [C22/55](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0055/en) |
| 2 | Projet de cadre politique sur le multilinguisme à l'UIT | [C22/53](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0053/en) |
| 3 | Déclaration d'une observatrice | - |

# 1 Rapports de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) (Documents C22/12 et C22/55)

1.1 Conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires (PP) et à la Résolution 1372 (modifiée en 2019) du Conseil, la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) présente le rapport annuel du GTC-LANG au Conseil (Document [C22/12](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0012/en)), dans lequel figurent, entre autres, les mesures et les principes à jour régissant l'interprétation et la traduction à l'UIT indiqués dans le Document [C22/INF/7](https://www.itu.int/md/S22-CL-INF-0007/en), une proposition de révision de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) lors de la PP-22 ainsi que le rapport quadriennal contenu dans le Document [C22/55](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0055/en), qui récapitule les activités et les réalisations du GTC-LANG sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union au cours de la période 2019‑2022.

1.2 Les Conseillers accueillent favorablement les rapports figurant dans les Documents C22/12 et C22/55 et souscrivent à la prorogation du mandat du GTC-LANG. Un Conseiller suggère de soumettre le rapport figurant dans le Document C22/55 à la PP-22. Deux autres Conseillers se disent favorables à la révision de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) et les États Membres sont encouragés à contribuer à sa révision et à sa mise à jour.

1.3 Un Conseiller appuie la possibilité d'utiliser d'autres langues que les six langues officielles de l'UIT au sein des bureaux régionaux, sur les sites web et dans d'autres communications appropriées, à condition que des fonds soient disponibles.

1.4 Un Conseiller encourage le secrétariat à utiliser la technologie pour garantir la continuité de la couverture multilingue.

1.5 Un Conseiller souligne que, dans certaines régions, les langues autochtones sont très largement parlées; il prie instamment l'UIT de promouvoir la connectivité dans les langues concernées des communautés en question par le biais des bureaux régionaux.

1.6 Plusieurs Conseillers insistent sur la nécessité de faire en sorte que le site web de l'UIT soit disponible dans les six langues sur un pied d'égalité. À cet égard, un Conseiller fait remarquer que le texte accompagnant bon nombre des images affichées sur la page d'accueil du site n'existe qu'en anglais et qu'utiliser tant d'images sur le site web augmente les temps d'accès et de téléchargement pour de nombreux utilisateurs. En outre, la page web consacrée aux activités de l'UIT dans le domaine de la cybersécurité est uniquement disponible en anglais, il n'existe aucune page web sur le Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT) et les documents indiqués sur le site du Groupe de coordination intersectorielle sont difficiles à télécharger. L'orateur demande que des mesures de suivi soient prises pour traiter les questions susmentionnées.

1.7 Un Conseiller se félicite de la traduction des documents de réunion en arabe, mais note que leur distribution est souvent tardive, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour les consulter avant les réunions. Il se dit favorable aux mesures visant à traduire le contenu du site web de l'UIT et à faire en sorte que les sites web des bureaux régionaux et les documents relatifs à leurs travaux soient traduits dans les langues utilisées dans les régions concernées, et indique que les candidats à des postes dans les différents bureaux régionaux devraient pouvoir choisir de passer un entretien dans l'une des langues parlées dans la région concernée.

1.8 La Présidente du GTC-LANG remercie les Conseillers pour leurs propositions et souligne que le Groupe poursuivra ses efforts visant à garantir l'égalité de traitement des six langues officielles de l'Union.

1.9 Le représentant du Secrétariat général prend note des commentaires relatifs à l'utilisation des langues régionales dans les bureaux régionaux et de l'idée selon laquelle les bureaux régionaux pourraient envisager de promouvoir et d'utiliser les langues locales; les bureaux concernés examineront ces questions. En ce qui concerne l'appui manifesté par les Conseillers en faveur de l'utilisation des technologies pour garantir l'utilisation des six langues officielles sur un pied d'égalité, ainsi que les commentaires et suggestions en vue de rendre le site web accessible dans toutes les langues officielles, le secrétariat est parfaitement conscient de ces impératifs; de fait, des mesures ont été et continueront d'être prises à ces fins, comme indiqué au GTC-LANG.

1.10 La question de l'absence de site web pour le CCT de l'UIT a été soulevée lors de la réunion du Comité en février. Les secrétariats du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) de l'UIT-R et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) de l'UIT-T œuvrent actuellement à la conception et à la mise en place d'un site. Les commentaires relatifs à la traduction des documents de réunion en arabe seront transmis à la Section de langue arabe.

1.11 En ce qui concerne la structure et l'architecture du site web de l'UIT, un autre représentant du Secrétariat général explique que le nouveau site web consacré à l'initiative "Une UIT unie dans l'action" est le fruit d'une collaboration qui associe les microsites existants sur la nouvelle plate‑forme de l'UIT. Les questions liées aux fonctions de recherche et de navigation, ainsi que l'utilisation d'images, doivent encore être traitées. Comme indiqué lors de la réunion d'information organisée à l'intention des Conseillers la semaine précédente, il est prévu de faire participer les utilisateurs de l'UIT à l'élaboration d'une nouvelle architecture destinée à répondre aux besoins du personnel de l'UIT et des États Membres: on citera à titre d'exemple une étude récente sur la hiérarchisation des tâches sur le site web de l'UIT, à laquelle le personnel de l'UIT et les États Membres ont également participé. Cette étude a révélé que les principales tâches incombant aux différents Secteurs étaient très similaires. Des progrès ont également été accomplis pour promouvoir le multilinguisme. Ainsi, le site web de la Conférence de plénipotentiaires est à présent disponible sur la nouvelle plate-forme de l'UIT dans les six langues officielles. Les questions relatives au web seront prises en considération dans les lignes directrices opérationnelles en cours d'élaboration par un groupe de travail intersectoriel sur le multilinguisme, afin d'appuyer le cadre politique proposé, et le concept de multilinguisme a été intégré aux nouvelles lignes directrices relatives au site web consacré à l'initiative "Une UIT unie dans l'action". Il est prévu de mettre à l'essai des outils de traduction automatique instantanée sur les nouveaux microsites de la plate-forme de l'UIT. Le Secrétariat général a soumis au Conseil à sa session de 2021 un calendrier pour ces travaux, sous réserve d'un financement de 2 millions CHF. Le budget proposé figure sous la rubrique des activités demandées mais non budgétées dans le projet de plan financier et le projet de plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. L'insuffisance du financement empêche les progrès et l'application à plus grande échelle des technologies associée aux pages web des Secteurs et institutionnelles de l'UIT. Des parrainages et des dons sont nécessaires pour appliquer à plus grande échelle et déployer la plate-forme de l'UIT et l'architecture de l'information sur l'intégralité du site web.

1.12 Le Conseil **approuve** le rapport du GTC-LANG contenu dans le Document C22/12.

1.13 Le Conseil **prend note** du rapport quadriennal figurant dans le Document C22/55 et **décide** de le transmettre à la Conférence de plénipotentiaires, accompagné du compte rendu de la séance.

# 2 Projet de cadre politique sur le multilinguisme à l'UIT (Document C22/53)

2.1 Le représentant du Secrétariat général présente le projet de cadre politique sur le multilinguisme à l'UIT (Document [C22/53](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0053/en)), élaboré conformément à la Recommandation 1 formulée par le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies dans le rapport de 2020 sur le multilinguisme au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2020/6), qui intègre les modifications proposées lors de l'examen par le GTC-LANG du rapport du Secrétaire général sur la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité.

2.2 Des Conseillers prennent la parole pour souligner l'importance du multilinguisme et appuyer le projet de cadre politique. Un Conseiller note que le cadre permettra à l'Union de rester en phase avec les autres organisations du système des Nations Unies et d'améliorer l'accès aux informations de l'UIT.

2.3 Le Conseiller de la Suisse souligne que, compte tenu de l'importance du multilinguisme, la qualité ne devrait pas être sacrifiée pour des raisons financières. À cette fin, il propose qu'au paragraphe d) de la section III (Principes), la phrase soit reformulée afin d'indiquer que "l'UIT prend toutes les mesures nécessaires pour garantir l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité". Plusieurs Conseillers appuient cette proposition et l'un d'eux fait observer notamment que le respect du multilinguisme est une obligation réglementaire au sein du système des Nations Unies.

2.4 De l'avis d'un Conseiller, il est essentiel de veiller à ce que les six langues officielles soient utilisées sur un pied d'égalité et souligne, qu'une politique efficace en matière de multilinguisme lèvera les obstacles et améliorera l'accès à l'information, de sorte qu'il est nécessaire de développer et de mettre à jour le contenu du site web de l'UIT dans toutes les langues. Les travaux du secrétariat relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies pourraient renforcer encore les services de traduction de l'UIT. Il est important d'intégrer pleinement le multilinguisme et le développement de la plate-forme de l'UIT constitue une étape importante pour y parvenir. À propos des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection sur les bases stratégiques du multilinguisme, l'orateur indique qu'il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices administratives et opérationnelles pour la mise en œuvre du cadre politique, comprenant par exemple une feuille de route et un calendrier de mise en œuvre, ainsi qu'une estimation approximative des ressources nécessaires. Il demande au Secrétariat général d'établir ces lignes directrices opérationnelles, qui seront soumises au GTC-LANG et au Conseil à sa session de 2023 pour examen et approbation, et de faire état de cette demande dans la décision du Conseil.

2.5 Un autre Conseiller exprime des préoccupations du même ordre. En ce qui concerne l'utilisation des langues au sein des commissions d'études, le manque d'appui linguistique adapté freine la participation des personnes à des réunions importantes à Genève traitant de Questions confiées aux commissions d'études, alors que dans certains cas, la fourniture d'un service d'interprétation pendant une heure seulement faciliterait les discussions. Il plaide en faveur de plus de souplesse et demande au secrétariat de proposer une marche à suivre, en particulier pour les travaux des commissions d'études de l'UIT-T. Un autre Conseiller appuie cette demande.

2.6 Le Président note que si le secrétariat reçoit des demandes des commissions d'études dans les délais, les besoins d'appui linguistique pourront être pris en compte lors de la planification des réunions.

2.7 Le Directeur du TSB confirme que lors de l'organisation des réunions, les demandes soumises par les groupes régionaux sont étudiées et que des efforts sont entrepris pour déterminer les besoins d'interprétation dans les langues demandées et y répondre. Cette approche sera maintenue. Le secrétariat étudie également la possibilité de recourir à des interprètes locaux comme moyen de réduire les dépenses, tout en continuant de fournir des services linguistiques. Le Directeur du TSB attire l'attention sur les outils disponibles par le biais de la plate-forme MyWorkspace, notamment le sous-titrage et la traduction automatique en ligne qui, même s'ils ne constituent pas une panacée, peuvent aider les délégués à participer aux réunions. Le TSB poursuivra ses efforts en vue de tenir compte des besoins en matière d'interprétation lors de la planification des services de conférence nécessaires, dans les limites du budget disponible.

2.8 Un Conseiller exprime l'espoir que le GTC-LANG pourra renforcer la mise en œuvre du cadre politique.

2.9 Notant que le cadre politique proposé améliorera l'accès à l'information, un Conseiller souligne qu'il est important de tenir compte des besoins des personnes handicapées, en particulier celles atteintes de déficiences visuelles et auditives, dans l'étude des questions relatives à l'utilisation des langues et à l'accès au site web de l'UIT.

2.10 Un autre Conseiller note qu'il appuie certes le rapport, mais qu'il est impossible de faire abstraction des considérations budgétaires dans la mesure où les restrictions financières ont des incidences sur les activités de l'UIT. À cet égard, la priorité doit être accordée aux activités demandées de l'UIT.

2.11 Un Conseiller demande, à propos des perspectives de carrière et des possibilités d'emploi, combien de langues officielles un fonctionnaire ou un candidat devra maîtriser. Il pourrait être utile de fournir des informations précises, en particulier aux jeunes, concernant les exigences linguistiques minimales pour entamer une carrière à l'UIT.

2.12 Un Conseiller note que l'UNESCO a proclamé la période comprise entre 2020 et 2030 Décennie internationale des langues autochtones. Notant que près de 50 millions de personnes dans le monde parlent une langue autochtone, et compte tenu du principe d'inclusivité de l'UIT, il encourage l'Union à prendre des mesures, y compris en coordination avec l'UNESCO et d'autres parties prenantes, pour promouvoir la connectivité dans ces langues.

2.13 En réponse à un Conseiller qui demande des ressources humaines et financières supplémentaires pour appuyer le multilinguisme à l'UIT et souhaite obtenir des renseignements complémentaires sur les projets visant à utiliser efficacement les nouvelles technologies de traduction, le Directeur du TSB souligne que des efforts sont entrepris pour développer des technologies telles que la traduction automatique, qui permet actuellement de traiter avec une grande précision les documents de l'UIT-T. Il faudra un certain temps avant que l'interprétation en temps réel basée sur l'intelligence artificielle devienne une option viable. Il est nécessaire de prévoir des possibilités de tester les outils d'appui linguistique basés sur l'intelligence artificielle, éventuellement, par exemple, dans le cadre des travaux des groupes régionaux.

2.14 Un Conseiller considère qu'il est important de mettre en place un cadre politique stable et ambitieux. Le document d'orientation devrait comporter des références aux instruments fondamentaux de l'UIT, à l'utilisation de techniques linguistiques, tout en garantissant la qualité, et à l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre. L'orateur appuiera également l'inclusion, dans la section consacrée aux objectifs, de mesures visant à améliorer l'accessibilité du web.

2.15 Le Président indique que des activités de rédaction détaillée ne seront pas menées lors de la session du Conseil, mais qu'il sera dûment pris note de tous les commentaires. Il invite le Conseil à entériner le projet de cadre politique sur le multilinguisme, compte tenu de la modification du paragraphe d) de la section III (Principes) proposée par le Conseiller de la Suisse, et à demander au Secrétariat général d'élaborer des lignes directrices administratives et opérationnelles relatives à la mise en œuvre du cadre politique sur le multilinguisme, en vue de présenter ces lignes directrices à la session suivante du Conseil.

2.16 Il en est ainsi **décidé**.

# 3 Déclaration d'une observatrice

3.1 L'observatrice de Bahreïn (Mme Aysha Binsanad, Directrice des télécommunications, Ministère des transports et des télécommunications de Bahreïn) annonce la candidature de son pays à l'élection au Conseil.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO S. BIN GHELAITA